

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 12 septembre 2017 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Gabriel Michaud, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Jean-Guy Sénécal et mesdames Marie-Josée Beaupré et Louise Forest.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement.

10 997-09-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

10 998-09-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait du point 23 et l'insertion des points 6.1 et 6.2 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017
4. Liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2017
5. Liste des chèques émis au mois d'août 2017
6. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 6.1. Demande de contribution du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins
- 6.2. Appui à la MRC des Laurentides - Demande d'une consultation municipale au MAMOT concernant la modification des lignes directrices du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) dans le cadre de la vente des terres du domaine de l'État
7. Rapport du comité de transport
8. Rapport du comité d'aménagement

9. Adoption du règlement numéro 134-5 relatif au régime de retraite des employés de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (R.A.I.M.) et de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*
10. Adoption du Rapport d'activités 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins
11. Acceptation des avis de changement numéros 1 et 2 dans le cadre des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne
12. Autorisation de paiement à l'entreprise Généreux Construction Inc. – Travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #1)
13. Acceptation de l'avis de changement dans le cadre des travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire, à l'Ouest du boulevard Laurier à Terrebonne
14. Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire (certificat de paiement #1)
15. Octroi de mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche
16. Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche
17. Adoption du bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2016-2017
18. Examen et approbation du règlement numéro 1103-50 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur le zonage numéro 1103 de la Ville de Mascouche afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à l'ensemble du territoire ou à certaines zones du territoire
19. Examen du règlement de zonage numéro 1001-273 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages « classe B – multifamiliale 2 logements » et de « classe C – multifamiliale 3 logements » du groupe « H : Habitation » dans les zones 8260-35 et 8260-68 et de retirer les usages commerciaux dans la zone 8260-68 (rang Saint-François)

20. Examen du règlement numéro 1005-038 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 10005 afin d'appliquer à la zone 8260-68 les dispositions applicables à la requalification du rang Saint-François
21. Examen du règlement numéro 1005-039 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 10005 afin d'encadrer les bâtiments principaux de 4 étages et plus
22. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-13 relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre l'implantation d'un centre agroalimentaire sur le chemin Saint-Roch à Terrebonne
23. Programme d'acquisition de connaissances en eaux souterraines (PACES) d'une durée de trois (3) ans - **Retiré**
24. Autorisation de signature – Entente pour la fourniture de services en comptabilité entre la MRC Les Moulins et Régie d'aqueduc intermunicipale et municipale des Moulins (RAIM)
25. Autorisation de signature – Entente pour la fourniture de services en comptabilité entre la MRC Les Moulins et Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM)
26. Création d'un poste de technicien(ne) en administration
27. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de technicien(ne) en administration d'une durée de deux (2) ans
28. Autorisation de procéder à l'engagement d'un technicien(ne) en administration pour une durée de deux (2) ans
29. Autres sujets
30. Période de questions
31. Clôture de la séance

ADOPTÉE

10 999-09-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 000-09-17 Liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2017

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 273 687,49\$ pour le mois de septembre 2017, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Septembre 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-115 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 892,28\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 001-09-17 Liste des chèques émis au mois d'août 2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2017, pour un montant de 713 018,80\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Août 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-116 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 487,86\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'août 2017, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 002-09-17 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Septembre 2017* »).

ADOPTÉE

11 003-09-17 Appui à la MRC des Laurentides - Demande d'une consultation municipale au MAMOT concernant la modification des lignes directrices du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) dans le cadre de la vente des terres du domaine de l'État

CONSIDÉRANT QUE le Vérificateur général a recommandé au gouvernement, en 2014, d'établir des lignes directrices officielles pour guider les actions en matière de vente des terres du domaine de l'État ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a élaboré un projet de lignes directrices sans procéder à aucune consultation des partenaires municipaux avant de diffuser les nouvelles lignes directrices par courrier électronique ;

CONSIDÉRANT QUE le MERN n'a procédé à aucune étude d'impact de l'application des nouvelles lignes directrices en fonction des priorités locales et de l'aménagement et du développement durable des territoires municipalités ou susceptibles d'être municipalisés ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté une politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités dans laquelle il est prévu la consultation du milieu municipal avant d'aller de l'avant avec des exigences additionnelles significatives ;

CONSIDÉRANT QUE la consultation du milieu municipal par les ministères et organismes doit favoriser la prise en compte de la diversité du milieu municipal et l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique s'applique aux projets d'orientation, de politique, de stratégie ou de plan d'action et que les nouvelles exigences gouvernementales ont des impacts significatifs entre autres sur le développement des municipalités et sur la rentabilité de la délégation de gestion des terres publiques intramunicipales ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC des Laurentides par sa résolution numéro 2017.08.7237 ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC des Laurentides dans sa demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, pour l'application de la politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités en exigeant, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Une consultation du milieu municipal conformément à l'article 13 de la Politique dans le cadre des lignes directrices qui ont été imposées sans consultation au préalable.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés de la région de Lanaudière, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC des Laurentides, aux MRC de Lanaudière et à la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 004-09-17

Demande de contribution du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins

CONSIDÉRANT la demande de support financier pour l'année 2017-2018 du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins afin de contribuer à maintenir des services de qualité dédiés aux jeunes adultes du territoire de la MRC Les Moulins et de permettre de mettre en place des initiatives qui répondent aux besoins identifiés en matière d'intégration professionnelle chez les jeunes de la région ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une contribution de 20 000,00\$ au Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-117 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 20 000,00\$, poste budgétaire 2622-978 « *Carrefour jeunesse-emploi* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 005-09-17 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité de transport du 12 septembre 2017 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 006-09-17 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré appuyée par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité d'aménagement du 12 septembre 2017 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 007-09-17 Adoption du règlement numéro 134-5 relatif au régime de retraite des employés de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (R.A.I.M.) et de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 972-08-17, un avis de motion a été donné pour l'adoption du règlement numéro 134-5 relatif au régime de retraite des employés de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (R.A.I.M.) et de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 973-08-17, un projet de règlement relatif au régime de retraite des employés de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (R.A.I.M.) et de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* a alors été adopté;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 134-5 relatif au régime de retraite des employés de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (R.A.I.M.) et de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

ADOPTÉE

11 008-09-17

Adoption du Rapport d'activités 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a transmis le rapport d'activités 2016 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux villes de Terrebonne et de Mascouche;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-2017-690-DEC du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 170821-34 du conseil municipal de la Ville de Mascouche adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport d'activités 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et copie du rapport d'activités 2016 de la MRC Les Moulins soient et sont transmises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

11 009-09-17

Acceptation des avis de changement numéros 1 et 2 dans le cadre des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne

CONSIDÉRANT les avis de changement numéros 1 et 2 dans le cadre des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres d'aménagement;

Il est proposé par, madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins accepte l'avis de changement numéro 1 afin de modifier les articles 1.1.2, 2.7.12, 2.10.9.3 et 2.10.9.6 du devis d'appel d'offres et afin d'ajouter audit devis, l'autorisation de procéder à la coupe de huit (8) arbres morts et déjà ciblés par la Ville de Terrebonne, le tout dans le cadre des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne. L'avis de changement numéro 1 génère des coûts supplémentaires de 4 372,50\$, excluant les taxes et fait partie intégrante des documents contractuels entre les parties.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'avis de changement numéro 2 afin d'ajouter au devis susmentionné, l'autorisation de mettre en place un perré de protection, le tout dans le cadre des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne. L'avis de changement numéro 2 génère des coûts supplémentaires de 1 842,50\$, excluant les taxes et fait partie intégrante des documents contractuels entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-118 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 215,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 010-09-17

Autorisation de paiement à l'entreprise Généreux Construction Inc. – Travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #1)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 935-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Généreux Construction Inc. pour un montant de 1 348 522,23\$, incluant les taxes pour des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne sous la surveillance de la firme SMi Aménatech Inc.;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 944-07-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat de surveillance des travaux susmentionnés à la firme SMi Aménatech Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 8 septembre 2017 de madame Sonya Graveline, ingénieure pour la firme SMi Aménatech inc. au montant de 195 600,93\$, (incluant les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 1 relativement aux travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Généreux Construction Inc., la somme de 195 600,93\$ (incluant les taxes et la retenue de 10%) représentant le certificat de paiement numéro 1 relativement aux travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 8 septembre 2017 de madame Sonya Graveline, ingénieure pour la firme SMi Aménatech Inc.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-92 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 935-06-17.

ADOPTÉE

11 011-09-17

Acceptation de l'avis de changement dans le cadre des travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire, à l'ouest du boulevard Laurier à Terrebonne

CONSIDÉRANT l'avis de changement dans le cadre des travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire à l'ouest du boulevard Laurier à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'avis de changement afin de modifier le devis d'appel d'offres pour y apporter certains correctifs, le tout dans le cadre des travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire à l'ouest du boulevard Laurier à Terrebonne. Le présent avis génère une diminution des coûts de 15 111,54\$, incluant les taxes et fait partie intégrante des documents contractuels entre les parties.

ADOPTÉE

11 012-09-17

Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire (certificat de paiement #1)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 889-05-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, pour un montant de 109 585,20\$, incluant les taxes, pour des travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 7 septembre 2017, de monsieur Éric Dufour, agent en gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins, au montant de 83 515,14\$ (incluant l'avis de changement, les taxes et la retenue de 10%) représentant le certificat de paiement numéro 1 relativement aux travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, la somme de 83 515,14\$ (incluant l'avis de changement, les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 1 relativement aux travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de La Plaine et le rang Sainte-Claire, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 7 septembre 2017 de monsieur Éric Dufour, agent en gestion des cours de la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-71 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec les deux prochains points. Il quitte son siège ainsi que la salle du conseil.

11 013-09-17

Octroi de mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieurs pour des services professionnels en ingénierie en vue de réaliser des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et le 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres public avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissions ont été reçues à la MRC les Moulins avant 9h30, le 8 septembre 2017 et ont été ouvertes publiquement à 9h31, le même jour soit :

Firme	Montant
Écogénie inc.	43 460,55\$ (TTI)
Axio Environnement	56 932,17\$ (TTI)
Englobe Corp	59 097,15\$ (TTI)
Stantec Experts-conseils ltée	79 285,61\$ (TTI)
Les Consultants S.M. inc.	103 391,27\$ (TTI)

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 11 septembre 2017 à 10h30 afin d'analyser la soumission selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage, le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission suivante, après analyse par le comité de sélection, a été considérée conforme et a obtenu un pointage de la proposition technique d'au moins 70% :

Firme
Écogénie inc.

Montant
43 460,55\$, incluant les taxes

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins accepte la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Écogénie inc., pour des services professionnels en ingénierie en vue de réaliser des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et le 399 chemin Pincourt à Mascouche, pour un montant de 43 460,55\$, incluant les taxes, le tout conformément à la soumission signée par monsieur Mathieu Gendreau, agronome et ingénieur de la firme Écogénie inc., datée du 6 septembre 2017, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

QUE la présente acceptation de soumission soit et est conditionnelle à l'obtention, s'il y a lieu, de toutes les autorisations gouvernementales requises pour donner effet à la présente, conditionnelle à ce que l'adjudicataire fournisse tous les documents exigés au devis et conditionnelle à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du règlement d'emprunt de la Ville de Mascouche pour lesdits travaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-119 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 43 460,55\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 014-09-17

Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a confié la compétence aux MRC en matière de gestion de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 013-09-17, la MRC Les Moulins a octroyé un mandat pour des services professionnels en ingénierie en vue de réaliser des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et le 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et le 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante

QUE la firme Écogénie inc., adjudicataire du mandat de services professionnels en ingénierie en vue de réaliser des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et le 399 chemin Pincourt à Mascouche, soit et est autorisée à déposer et à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC en vue des travaux susmentionnés.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud reprend son siège.

11 015-09-17 Adoption du bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 313-03-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT le bilan du Programme d'aménagement durable des forêts pour l'année 2016-2017, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2016-2017 lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté dans le cadre de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 016-09-17 Examen et approbation du règlement numéro 1103-50 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur le zonage numéro 1103 de la Ville de Mascouche afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à l'ensemble du territoire ou à certaines zones du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1103-50 modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones et limites de zones du territoire;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-50 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement numéro 1103 sur le zonage afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones et limites de zones du territoire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 017-09-17

Examen du règlement de zonage numéro 1001-273 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages « classe B – multifamiliale 2 logements » et de « classe C – multifamiliale 3 logements » du groupe « H : Habitation » dans les zones 8260-35 et 8260-68 et de retirer les usages commerciaux dans la zone 8260-68 (rang Saint-François)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-273 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages « classe B – multifamiliale 2 logements » et de « classe C – multifamiliale 3 logements » du groupe « H : Habitation » dans les zones 8260-35 et 8260-68 et de retirer les usages commerciaux dans la zone 8260-68 (rang Saint-François);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-273 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages « classe B – multifamiliale 2 logements » et de « classe C – multifamiliale 3 logements » du groupe « H : Habitation » dans les zones 8260-35 et 8260-68 et de retirer les usages commerciaux dans la zone 8260-68 (rang Saint-François).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 018-09-17 Examen du règlement numéro 1005-038 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1005 afin d'appliquer à la zone 8260-68 les dispositions applicables à la requalification du rang Saint-François

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1005-038 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1005 afin d'appliquer à la zone 8260-68 les dispositions applicables à la requalification du rang Saint-François;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1005-038 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1005 afin d'appliquer à la zone 8260-68 les dispositions applicables à la requalification du rang Saint-François.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 019-09-17 Examen du règlement numéro 1005-039 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1005 afin d'encadrer les bâtiments principaux de 4 étages et plus

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1005-039 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1005 afin d'encadrer les bâtiments principaux de 4 étages et plus;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1005-039 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1005 afin d'encadrer les bâtiments principaux de 4 étages et plus.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Monsieur Clermont Lévesque quitte son siège ainsi que la salle du conseil.

11 020-09-17 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-13 relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre l'implantation d'un centre agroalimentaire sur le chemin Saint-Roch à Terrebonne

Monsieur Frédéric Asselin donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre l'implantation d'un centre agroalimentaire sur le chemin Saint-Roch à Terrebonne.

11 021-09-17 Autorisation de signature – Entente pour la fourniture de services en comptabilité entre la MRC Les Moulins et Régie d'aqueduc intermunicipale et municipale des Moulins (RAIM)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de conclure une entente avec la Régie d'aqueduc intermunicipale et municipale des Moulins (RAIM) pour la fourniture de services en comptabilité;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec la Régie d'aqueduc intermunicipale et municipale des Moulins (RAIM) pour la fourniture de services en comptabilité.

ADOPTÉE

11 022-09-17 Autorisation de signature – Entente pour la fourniture de services en comptabilité entre la MRC Les Moulins et Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de conclure une entente avec la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM);

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM).

ADOPTÉE

11 023-09-17 Création d'un poste de technicien(ne) en administration

CONSIDÉRANT les ententes pour la fourniture de services en comptabilité entre la MRC Les Moulins et la RAIM et entre la MRC Les Moulins et la RAETM, il y a lieu de créer un nouveau poste de technicien(ne) en administration;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un nouveau poste de « Technicien(ne) en administration », dont l'échelle salariale sera celle du poste de classe 6, soit et est créé, et ce, à compter du 12 septembre 2017.

ADOPTÉE

11 024-09-17 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de technicien(ne) en administration d'une durée de deux (2) ans

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de technicien(ne) en administration d'une durée de deux (2) ans;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste temporaire de technicien(ne) en administration dans le journal La Revue, pour un montant ne dépassant pas 565,00\$, excluant les taxes et sur le site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-120 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 565,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-341 « *Publicité – Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 025-09-17 Autorisation de procéder à l'engagement d'un technicien(ne) en administration pour une durée de deux (2) ans

CONSIDÉRANT les ententes pour la fourniture de services en comptabilité entre la MRC Les Moulins et la RAIM et entre la MRC Les Moulins et la RAETM, il y a lieu d'engager un technicien(ne) en administration pour un poste temporaire à raison de trente-quatre (34) heures par semaine, et ce, pour une durée de deux (2) ans;

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager un technicien(ne) en administration pour un poste temporaire à raison de trente-quatre (34) heures par semaine, et ce, pour une durée de deux (2) ans. La rémunération sera établie conformément à la classe 6 de la grille salariale.

ADOPTÉE

Monsieur Clermont Lévesque reprend son siège.

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jean-Mathieu Mercier, citoyen de Terrebonne, s'informe relativement au programme de sensibilisation à l'herbe à poux.

11 026-09-17

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et greffière